

Envoi : 19/06/2018  
Réception par le Préfet : 19/06/2018  
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE DEUX SUBVENTIONS  
ATTRIBUEES AU TITRE DES PROJETS D'INTERET LOCAL 2014  
CTV 2014-2019 REGION MULHOUSIENNE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme JENN

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2013-7-5-7 du 5 juillet 2013 relative au règlement de l'appel à Projets d'Intérêt Local 2014,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2014-7-5-10 du 11 juillet 2014 relative aux Projets d'Intérêt Local (PIL) 2014 relevant des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-7-5-7 du 7 juillet 2017 relative à la prolongation des délais de validité de subventions attribuées au titre des Projets d'Intérêt Local 2014,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 4 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prolonge, conformément à la demande de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM en date du 22 mars 2018, à titre exceptionnel, une seconde fois et jusqu'au 31 mars 2019, le délai de validité des aides départementales soit 20 937 € pour la réfection de la Rue des Clochettes et 12 992 € pour la réfection d'une partie du chemin des Pèlerins attribuées au titre des Projets d'Intérêt Local 2014 par la Commission permanente du 11 juillet 2014 et dont le délai a déjà été prorogé une première fois par délibération de cette même commission le 7 juillet 2017,
- autorise le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin de chaque opération,
- prélève les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204142, programme 36421, service 006, AP 2014/K225 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité